

OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT SIMPLIFIÉE

PORTANT SUR LES ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ



INITIÉE PAR LA SOCIÉTÉ

AURELIA INVESTMENTS B.V.

filiale à 100% de



PRÉSENTÉE PAR



INFORMATIONS RELATIVES AUX CARACTÉRISTIQUES NOTAMMENT JURIDIQUES, FINANCIÈRES ET COMPTABLES DE DUC



Le présent document relatif aux autres informations de la société DUC a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** ») le 28 mars 2017, conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF et de l'article 6 de l'instruction 2006-07 du 25 juillet 2006 de l'AMF dans sa dernière version en date du 20 mars 2015. Ce document a été établi sous la responsabilité de DUC.

Le présent document complète la note en réponse relative à l'offre publique d'achat simplifiée initiée par la société AURELIA INVESTMENTS B.V. portant sur les actions de la société DUC, visée par l'AMF le 28 mars 2017, sous le numéro 17-113, en application de la décision de conformité du même jour.

Le présent document et la note en réponse sont disponibles sur les sites Internet de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org) et DUC (www.duc.fr), et peuvent être obtenus sans frais auprès de :

DUC
Grande Rue
89770 Chailley

Conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF, un communiqué sera diffusé, au plus tard la veille du jour de l'ouverture de l'offre publique d'achat simplifiée, afin d'informer le public des modalités de mise à disposition du présent document.

TABLE DES MATIERES

I.	RAPPELS DES PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DE L'OFFRE.....	3
II.	INFORMATIONS REQUISES AU TITRE DE L'ARTICLE 231-28 DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE L'AMF	4
III.	EVENEMENTS RECENTS INTERVENUS DEPUIS LA DIFFUSION DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL.....	4
III.1	Restructuration financière de DUC	4
III.1.1.	Contexte et Restructuration financière de DUC.....	4
III.2	Caractéristiques juridiques de DUC	7
III.2.1.	Capital social.....	7
III.2.2.	Composition de l'actionnariat	7
III.2.2.1.	<i>Répartition du capital et des droits de vote préalablement à la prise de contrôle de DUC par AURELLA INVESTMENTS B.V.....</i>	<i>7</i>
III.2.2.2.	<i>Répartition du capital et des droits de vote après la prise de contrôle de DUC par AURELLA INVESTMENTS B.V.....</i>	<i>7</i>
III.2.3.	Franchissement de seuils.....	8
III.2.4.	Engagements de conservation de PLUKON FOOD GROUP.....	8
III.3	Administration et Direction de DUC.....	8
III.3.1.	Conseil d'administration.....	8
III.3.2.	Comité d'audit.....	8
III.4	Communiqués de presse et données financières diffusés depuis la diffusion du rapport financier semestriel.....	9
III.4.1.	Communiqué du 20 décembre 2016 – DUC conclut un accord avec le groupe PLUKON	9
III.4.2.	Communiqué du 28 février 2017 – Chiffre d'affaires 2016 : 165,38 millions d'euros	14
III.5	Assemblée générale du 31 janvier 2017 – Compte rendu.....	16
IV.	ÉVÈNEMENTS EXCEPTIONNELS ET LITIGES INTERVENUS DEPUIS LA PUBLICATION DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL.....	16
V.	ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DE L'INFORMATION RELATIVE À DUC.....	16

I. RAPPELS DES PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DE L'OFFRE

En application du Titre III du Livre II et plus particulièrement des articles 233-1 2°, 234-2 et 237-14 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers, la société AURELIA INVESTMENTS B.V.¹, société à responsabilité limitée de droit néerlandais au capital de 83,37 euros, dont le siège social est situé Industrieweg 36, 8091 AZ Wezep, Pays-Bas, immatriculée au Répertoire néerlandais des entreprises sous le numéro 67442013 (« **AURELIA INVESTMENTS B.V.** » ou l'« **Initiateur** »), propose de manière irrévocable aux actionnaires de la société DUC, société anonyme au capital de 13.598.956,80 euros, dont le siège social est situé Grande Rue - 89770 Chailley, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Sens sous le numéro 722 621 166 (« **DUC** » ou la « **Société** »), et dont les actions sont admises aux négociations sur le marché réglementé Euronext Paris, sous le code ISIN FR0000036287 - mnémonique DUC, d'acquérir la totalité des actions DUC non détenues par l'Initiateur au prix unitaire de 1,10 euro (le « **Prix de l'Offre** ») dans le cadre de l'offre publique d'achat simplifiée (l'« **Offre** »).

L'Offre fait suite à l'assemblée générale extraordinaire de la Société en date du 31 janvier 2017 et à la réalisation des termes du protocole de conciliation en date du 14 décembre 2016, ayant fait l'objet d'un avenant en date du 16 décembre 2016, conclu entre DUC, VERNEUIL PARTICIPATIONS, FINANCIERE DUC, FOCH INVESTISSEMENTS, AURELIA INVESTMENTS B.V. et la société CENTRALE COOPERATIVE AGRICOLE BRETONNE (« **CECAB** ») qui a été homologué par le Tribunal de Commerce d'Evry le 20 décembre 2016 (le « **Protocole de Conciliation** ») prévoyant une prise de contrôle de DUC par AURELIA INVESTMENTS B.V. afin d'assurer la pérennité de DUC au travers notamment des opérations sur le capital de la Société suivantes :

- augmentation de capital d'un montant de 2.000.000 euros réservée à CECAB, souscrite par compensation de créance, par émission de 500.000 actions nouvelles DUC à un prix unitaire de 4 euros ;
- réduction de capital d'un montant de 6.851.795,20 euros, par diminution de la valeur nominale des actions DUC, de 4 euros à 1,10 euro par action ;
- augmentation de capital d'un montant de 11.000.000 d'euros ² réservée à AURELIA INVESTMENTS B.V. par émission de 10.000.000 actions nouvelles DUC à un prix unitaire de 1,10 euro ;
- cessions de l'intégralité des participations de VERNEUIL PARTICIPATIONS, FINANCIERE DUC et CECAB dans le capital de DUC à AURELIA INVESTMENTS B.V. soit respectivement 463.158, 807.797 et 813.333 actions DUC, sur la base d'un prix de 1,10 euro par action DUC.

En application des dispositions de l'article 223-11 du règlement général de l'AMF, suite à la réalisation de l'ensemble des opérations de recapitalisation de DUC et de cessions de l'intégralité des actions DUC détenues par VERNEUIL PARTICIPATIONS, FINANCIERE DUC et CECAB à AURELIA INVESTMENTS B.V., l'Initiateur détient 12.084.288 actions DUC représentant 97,75% du capital et 97,68% des droits de vote de la Société, sur la base d'un nombre total de 12.362.688 actions, représentant 12.370.922 droits de vote théoriques.

L'Offre revêt donc un caractère obligatoire en application de l'article 234-2 du règlement général de l'AMF, en raison du franchissement par AURELIA INVESTMENTS B.V. du seuil de 30% capital et des droits de vote de la Société. L'Offre sera réalisée selon la procédure simplifiée conformément aux dispositions des articles 233-1 et suivants du règlement général de l'AMF.

A la connaissance de l'Initiateur, il n'existe aucun titre de capital, ni aucun autre instrument financier ou droit pouvant donner accès, immédiatement ou à terme, au capital social ou aux droits de vote de la Société.

L'Offre vise la totalité des actions de la Société non détenues par l'Initiateur, soit 278.400 actions de la Société (y compris les 86.327 actions autodétenues qui seront apportées à l'Offre conformément à la décision du

¹ AURELIA INVESTMENTS B.V. est une holding détenue à 100% par PLUKON FOOD GROUP.

² dont un montant de 8.000.000 d'euros souscrit en numéraire et un montant de 3.000.000 souscrit par compensation de créance et correspondant aux avances de trésorerie consenties en décembre 2016 par AURELIA INVESTMENTS B.V. au groupe DUC pour lui permettre de financer son activité durant la période transitoire jusqu'à l'entrée effective d'AURELIA INVESTMENTS B.V. au capital de DUC.

conseil d'administration du 9 mars 2017), représentant 2,25% du capital et 2,32% des droits de vote de la Société.

SWISSLIFE BANQUE PRIVÉE, en tant qu'établissement présentateur de l'Offre, a déposé le projet d'Offre et le projet de note d'information auprès de l'AMF pour le compte de l'Initiateur, le 10 mars 2017. Conformément aux dispositions de l'article 231-13 du règlement général de l'AMF, SWISSLIFE BANQUE PRIVÉE garantit la teneur et le caractère irrévocable des engagements pris par l'Initiateur dans le cadre de l'Offre.

L'Offre sera ouverte pour une durée de dix (10) jours de négociation.

Dans la mesure où les actionnaires minoritaires de la Société ne représenteront pas plus de 5% du capital ou des droits de vote de DUC, AURELIA INVESTMENTS B.V. demandera à l'AMF, à l'issue de l'Offre, la mise en œuvre d'une procédure de retrait obligatoire conformément aux dispositions des articles 237-14 et suivants du règlement général de l'AMF (le « **Retrait Obligatoire** »). Dans le cadre du Retrait Obligatoire, les actions DUC autres que celles détenues par AURELIA INVESTMENTS B.V. qui n'auront pas été apportées à l'Offre seront transférées à AURELIA INVESTMENTS B.V. moyennant une indemnisation identique au prix de l'Offre, soit 1,10 euro par action, nette de tous frais.

Le détail du contexte et les modalités de l'Offre sont décrites dans la note en réponse ayant reçu le visa N°17-113 de l'AMF en date du 28 mars 2017, disponible sur les sites Internet de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org) et de DUC (www.duc.fr), et peut être obtenus sans frais auprès de :

- DUC, Grande Rue – 89770 Chailley
- SWISSLIFE BANQUE PRIVÉE, 7, place Vendôme – 75001 Paris.

II. INFORMATIONS REQUISES AU TITRE DE L'ARTICLE 231-28 DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE L'AMF

Conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF et de l'article 6 de l'instruction n° 2006-07 du 25 juillet 2016 dans sa dernière version en date du 20 mars 2015, le présent document relatif aux caractéristiques notamment juridiques, financières et comptables de DUC est une mise à jour des éléments significatifs de l'information périodique et permanente préalablement déposée par DUC et figurant dans le rapport annuel 2015 mis à la disposition du public le 12 mai 2016 (le « **Rapport Financier Annuel** ») et le rapport financier semestriel 2016 mis à disposition du public le 20 décembre 2016 (le « **Rapport Financier Semestriel** »).

Le Rapport Financier Annuel et le Rapport Financier Semestriel ont été déposés auprès de l'AMF.

Le Rapport Financier Annuel et le Rapport Financier Semestriel sont disponibles en version électronique sur le site Internet de la Société (www.duc.fr/finance) et peuvent être obtenus sans frais auprès de la Société à l'adresse suivante : Grande Rue – 89770 Chailley.

Le présent document incorpore par référence le Rapport Financier Annuel et le Rapport Financier Semestriel.

III. EVENEMENTS RECENTS INTERVENUS DEPUIS LA DIFFUSION DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

III.1 Restructuration financière de DUC

III.1.1. Contexte et Restructuration financière de DUC

DUC est l'un des acteurs majeurs de la production de volaille (Poulets et Dindes) en France avec un réseau d'environ 300 éleveurs indépendants répartis sur l'ensemble du territoire français et produisant environ 49.000 tonnes de produits finis d'origine France. La Société est l'un des seuls acteurs français à posséder un modèle pleinement intégré, de la fabrication des aliments destinés aux volailles, à la reproduction, l'accoupage, l'abattage, la transformation, le conditionnement et la commercialisation.

Malgré cela, la Société a connu d'importantes difficultés au cours des dernières années en subissant les conséquences particulièrement défavorables d'un marché de la volaille, marqué à la fois par une concurrence exacerbée, un désintérêt des consommateurs français pour le segment de marché « Dinde » ainsi qu'une augmentation significative du prix des matières premières, entraînant un renchérissement direct des coûts de production impactant les marges de DUC.

Dans ce contexte, une procédure de conciliation a été ouverte le 5 mai 2015 entre la Société et ses principaux créanciers, comportant notamment un moratoire sur les dettes fiscales et sociales et la dette fournisseur, pour un montant global de 16,0 millions d'euros. Cette procédure a été homologuée par jugement du Tribunal de commerce de Sens en date du 29 juillet 2015.

Les exercices 2015 et 2016 sont marqués par une consommation de volaille peu dynamique, des prix tirés à la baisse par une concurrence forte de produits d'importation, la perte pour DUC de deux contrats importants avec des acteurs majeurs des G.M.S. ainsi que la découverte de plusieurs cas de grippe aviaire dans le sud-ouest de la France, ayant pour conséquence l'arrêt des exportations de volailles françaises dans de nombreux pays, dont la Chine et l'Afrique du Sud, qui étaient deux des principaux débouchés à l'export pour la Société.

Dans ce contexte de baisse du chiffre d'affaires et de détérioration des marges engendrant des difficultés de trésorerie pour DUC, le Président du Tribunal de commerce de Sens, par ordonnance en date du 11 octobre 2016, a décidé de nommer un mandataire *ad hoc* dans le but d'aider la Société à trouver des solutions pour redresser sa situation financière et assurer sa pérennité.

Cette procédure de mandat *ad hoc* a permis d'identifier rapidement des pistes de rapprochement avec des industriels du secteur de la volaille et d'entamer des discussions avec les principaux créanciers publics et privés de la Société aux fins de préserver sa trésorerie.

Compte tenu des négociations avancées, engagées avec PLUKON FOOD GROUP suite à la soumission d'une proposition formalisée de reprise du groupe DUC et face à la nécessité de concrétiser un accord avec les actionnaires actuels et les créanciers publics et privés principaux, la Société a soumis une requête en ouverture d'une procédure de conciliation auprès du Président du Tribunal de commerce d'Evry, seul tribunal compétent, en application de l'article L. 721-8 du code de commerce, dans le cadre des procédures amiables d'entreprises de plus de 250 salariés dont le montant net du chiffre d'affaires dépasse 20 millions d'euros, et dont le siège social se situe dans le ressort du Tribunal de commerce de Sens.

Le protocole de conciliation conclu en date du 14 décembre 2016 et son avenant conclu en date du 16 décembre 2016 entre DUC, VERNEUIL PARTICIPATIONS, FINANCIERE DUC, FOCH INVESTISSEMENTS, AURELIA INVESTMENTS B.V. et CECAB, homologués par le Tribunal de Commerce d'Evry le 20 décembre 2016 (le « **Protocole de Conciliation** »), prévoient ainsi :

- la mise en œuvre des opérations de recapitalisation suivantes, lesquelles sont indissociables :
 - augmentation de capital d'un montant de 2.000.000 euros réservée à CECAB, souscrite par compensation de créance au titre de son compte-courant d'associé, par émission de 500.000 actions nouvelles DUC à un prix unitaire de 4 euros, conformément à un protocole d'accord conclu en date du 14 décembre 2016 entre CECAB, AURELIA INVESTMENTS B.V., DUC et sa filiale VOLEFI³ (le « **Protocole d'Accord CECAB** »);
 - réduction de capital d'un montant de 6.851.795,20 euros, par diminution de la valeur nominale des actions DUC, de 4 euros à 1,10 euro par action ; et
 - augmentation de capital d'un montant de 11.000.000 d'euros réservée à AURELIA INVESTMENTS B.V. par émission de 10.000.000 actions nouvelles DUC à un prix unitaire de 1,10 euro, conformément à une convention de souscription à une augmentation de capital de DUC conclue en date du 14 décembre 2016 entre AURELIA INVESTMENTS B.V. et DUC (la « **Convention d'Augmentation de Capital Réservée à AURELIA INVESTMENTS B.V.** ») ;

³ VOLEFI est une filiale à 100% de DUC spécialisée dans l'abattage, la découpe et le conditionnement de dindes.

- la cession de l'intégralité des participations de VERNEUIL PARTICIPATIONS, FINANCIERE DUC et CECAB dans le capital de DUC à AURELIA INVESTMENTS B.V, soit respectivement 463.158, 807.797 et 813.333 actions DUC, sur la base d'un prix de 1,10 euro par action DUC ;
- un abandon de la part des principaux créanciers de la Société (y compris de FOCH INVESTISSEMENTS et de CECAB) de tout ou partie de leurs créances sur la Société pour un montant total d'environ 14,1 millions d'euros ;
- un rééchelonnement des dettes restantes pour un montant d'environ 4,9 millions d'euros.

Ces différentes opérations de restructuration financière de DUC s'accompagnent des engagements suivants pris par AURELIA INVESTMENTS B.V. dans le cadre de sa prise de contrôle de DUC :

- Engagement de maintien de l'emploi :
 - AURELIA INVESTMENTS B.V. s'engage à garantir, pendant une période de 4 ans à compter du 31 janvier 2017, le maintien de 802 salariés disposant, au sein de DUC, d'un contrat à durée indéterminée.
- Investissements industriels :
 - Sous réserve de l'obtention des autorisations et permis de construire requis, AURELIA INVESTMENTS B.V. prend l'engagement ferme d'investir, sur un délai de 3 ans à compter du 31 janvier 2017, un montant minimum de 20 millions d'euros sur les sites de Chailley et Saint-Bauzély afin d'améliorer la capacité de production et de rénover l'outil industriel. Cet investissement sera effectué sous la forme d'avances en compte courant.
- Relation commerciale avec CECAB :
 - Conformément au Protocole d'Accord CECAB, DUC au travers de sa filiale VOLEFI et CECAB se sont engagées à poursuivre leur relation commerciale aussi bien durant la période transitoire jusqu'à la reprise de la majorité du capital de DUC par AURELIA INVESTMENTS B.V., que par la suite au travers la conclusion d'un contrat d'approvisionnement en dindes de VOLEFI auprès de CECAB prévoyant notamment :
 - l'engagement par CECAB de fourniture de volumes équivalents de mises en place de dindes certifiées et standards à ceux du mois de novembre 2016, étant précisé que CECAB fera ses meilleurs efforts pour répondre aux besoins additionnels de VOLEFI ;
 - des délais de paiement dégressif sur les 3 prochains exercices ;
 - des prix aux conditions de marché.
- Poursuite des contrats d'approvisionnement auprès des éleveurs locaux :
 - AURELIA INVESTMENTS B.V. s'engage à reprendre et à poursuivre, dans les mêmes conditions dès lors que les prix pratiqués restent conformes aux conditions normales de marché, et dans des conditions de délai de paiement au moins aussi favorables ou plus favorables qu'actuellement pour les éleveurs, et au moins sur les mêmes volumes d'activité, l'ensemble des contrats d'approvisionnement auprès des éleveurs actuellement engagés avec DUC, avec l'objectif de poursuivre et de renforcer dans l'avenir la coopération avec les éleveurs locaux.
 - AURELIA INVESTMENTS B.V. s'engage par ailleurs à proposer sur le marché français, à travers DUC et à travers les marques actuellement détenues par DUC, exclusivement des volailles et produits transformés à base de volaille issus d'animaux nés, élevés et abattus en France.

Enfin, afin de garantir le financement de la période transitoire jusqu'à son entrée au capital de DUC, AURELIA INVESTMENTS B.V. a consenti à mettre à disposition de DUC, le 16 et le 30 décembre 2016, des avances de trésorerie d'un montant total de 3 millions d'euros, cette créance ayant été compensée intégralement au titre de la libération des actions émises dans le cadre de l'augmentation de capital de 11 millions d'euros réservée à AURELIA INVESTMENTS B.V.

Ces avances de trésorerie convenues dans le cadre du Protocole de Conciliation étaient destinées à satisfaire aux besoins en fonds de roulement de DUC. A la date du présent document, l'avance de trésorerie consentie a été intégralement consommée par la Société.

A la date du présent document, la Société considère, au regard des différentes opérations de restructuration financière décrites ci-dessus (augmentations de capital et abandons de créances) et compte tenu de sa reprise

par le groupe PLUKON FOOD GROUP, que sa continuité d'exploitation est assurée.

III.2 Caractéristiques juridiques de DUC

III.2.1. Capital social

A la date du présent document et suite aux opérations de recapitalisation de la Société, le capital social de la Société s'élève à 13.598.956,80 euros et est composé de 12.362.688 actions de 1,10 euro de valeur nominale chacune.

III.2.2. Composition de l'actionnariat

III.2.2.1. Répartition du capital et des droits de vote préalablement à la prise de contrôle de DUC par AURELIA INVESTMENTS B.V.

Préalablement à l'ensemble des opérations d'augmentation de capital de DUC et de cessions d'actions DUC à AURELIA INVESTMENTS B.V., la répartition du capital et des droits de vote de DUC était la suivante :

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote*	% des droits de vote*
VERNEUIL PARTICIPATIONS	463.158	24,87%	926.316	26,81%
FINANCIERE DUC	807.797	43,37%	1.615.594	46,76%
Sous-total GROUPE VERNEUIL	1.270.955	68,23%	2.541.910	73,57%
CECAB	313.333	16,82%	626.665	18,14%
Flottant	192.073	10,31%	200.307	5,80%
Autodétention	86.327	4,63%	86.327	2,50%
Total	1.862.688	100,00%	3.455.209	100,00%

* droits de vote théoriques calculés conformément aux dispositions de l'article 223-11 du règlement général de l'AMF

III.2.2.2. Répartition du capital et des droits de vote après la prise de contrôle de DUC par AURELIA INVESTMENTS B.V.

Suite aux opérations d'augmentation de capital de DUC réservées à CECAB à AURELIA INVESTMENTS B.V. intervenues le 31 janvier 2017, la répartition du capital et des droits de vote de DUC était la suivante :

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote*	% des droits de vote*
VERNEUIL PARTICIPATIONS	463.158	3,75%	926.316	6,64%
FINANCIERE DUC	807.797	6,53%	1.615.594	11,58%
Sous-total GROUPE VERNEUIL	1.270.955	10,28%	2.541.910	18,21%
CECAB	813.333	6,58%	1.126.665	8,07%
AURELIA INVESTMENTS B.V.	10.000.000	80,89%	10.000.000	71,66%
Flottant	192.073	1,55%	200.307	1,44%
Autodétention	86.327	0,70%	86.327	0,62%
Total	12.362.688	100,00%	13.955.209	100,00%

* droits de vote théoriques calculés conformément aux dispositions de l'article 223-11 du règlement général de l'AMF

A la date des présentes, suite à l'ensemble des opérations d'augmentation de capital de DUC et de cessions à AURELIA INVESTMENTS B.V. de l'intégralité des actions DUC détenues par VERNEUIL PARTICIPATIONS, FINANCIERE DUC et CECAB intervenues le 31 janvier 2017, le capital et les droits de vote de DUC sont répartis comme suit :

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote*	% des droits de vote*
AURELIA INVESTMENTS B.V.**	12.084.288	97,75%	12.084.288	97,68%
Flottant	192.073	1,55%	286.634	1,62%
Autodétention	86.327	0,70%	86.327	0,70%
Total	12.362.688	100,00%	12.370.922	100,00%

* droits de vote théoriques calculés conformément aux dispositions de l'article 223-11 du règlement général de l'AMF

** nombre incluant quatre actions prêtées aux quatre administrateurs de la Société

III.2.3. Franchissement de seuils

En application des dispositions de l'article 223-14 du règlement général de l'AMF, AURELIA INVESTMENTS B.V. a déclaré en date du 6 février 2017 par courrier à l'AMF avoir directement franchi à la hausse à titre individuel les seuils légaux de 5%, 10%, 15%, 20%, 25%, 30%, 33,33%, 50%, 66,66%, 90% et 95% du capital et des droits de vote de DUC suite aux différentes opérations détaillées à la section I.2.2. « Modalités de la prise de contrôle de DUC par AURELIA INVESTMENTS B.V. » ci-dessus. Cette déclaration a fait l'objet de l'avis n°217C0381 publié par l'AMF le 7 février 2017.

III.2.4. Engagements de conservation de PLUKON FOOD GROUP

La société Plukon Food Group B.V. s'est engagée pour une durée de quatre ans à compter du 31 janvier 2017 :

- à conserver directement ou indirectement le contrôle de DUC ; et
- à ne céder aucune action de la société DUC ou des holdings AURELIA HOLDING B.V. et AURELIA INVESTMENTS B.V. contrôlant DUC.

III.3 Administration et Direction de DUC

III.3.1. Conseil d'administration

A la suite du changement de contrôle de la Société, la composition du conseil d'administration de DUC a été modifiée afin de tenir compte de la nouvelle configuration de son actionnariat.

Le conseil d'administration de DUC du 31 janvier 2017 :

- a constaté la démission de M. François Gontier, de M. André Msika, de Mme Mariam Chamlal et de Mme Isabelle Bernard-Delore de leurs postes d'administrateurs ; et
- a coopté respectivement M. Pieter Poortinga, M. Kees Kraijenoord, Mme Sandrine Siefridt (salariée) et M. Henk Mulder (administrateur indépendant) en qualité d'administrateurs en remplacement des administrateurs démissionnaires pour la durée du mandat restant à courir de leurs prédécesseurs ;
- a nommé M. Pieter Poortinga en qualité de président du conseil d'administration de la Société ;
- a confirmé M. Damien Calandre dans ses fonctions de directeur général.

L'Initiateur envisage, dans les trois mois suivant la mise en œuvre du Retrait Obligatoire, de procéder à la transformation de la Société en société par actions simplifiée (SAS).

Il n'est prévu aucune modification des organes sociaux de direction de DUC S.A. avant la transformation en société par actions simplifiée.

La transformation en société par actions ne prévoit aucune autre modification que celle induite par le changement de forme sociale (direction par un président et éventuellement un directeur général avec un actionnaire unique AURELIA INVESTMENTS B.V.).

III.3.2. Comité d'audit

Le conseil d'administration a constaté la fin des fonctions des membres du comité d'audit (M. André Msika, Mme Mariam Chamlal et Mme Isabelle Bernard-Delore) suite à leur démission.

Le conseil d'administration a renvoyé à un prochain conseil d'administration la question de la future composition du comité d'audit et de la nomination de ses nouveaux membres.

III.4 Communiqués de presse et données financières diffusés depuis la diffusion du rapport financier semestriel

Les communiqués diffusés par DUC depuis la diffusion du Rapport Financier Semestriel le 20 décembre et insérés ci-après sont les suivants :

- Communiqué en date du 20 décembre 2016 relatif à la conclusion d'un accord entre DUC et le groupe PLUKON afin d'assurer la pérennité financière et d'accélérer la croissance de DUC ;
- Communiqué en date du 28 février 2017 relatif à la publication du chiffre d'affaires annuel de DUC s'élevant à 165,38 M€

III.4.1. Communiqué du 20 décembre 2016 – DUC conclut un accord avec le groupe PLUKON



Chailley, le 20 décembre 2016 – 18h30 (CET)
Communiqué de presse
Pour diffusion immédiate

Le Groupe DUC conclut un accord avec le groupe Plukon, afin d'assurer sa pérennité financière et d'accélérer sa croissance.

- **Augmentation de Capital de 11 M€ réservée à Aurelia Investments B.V., filiale à 100% de Plukon Food Group**, suite à une augmentation de capital réservée à CECAB souscrite par compensation de créance et une réduction de capital par diminution de valeur nominale par action.
- **Acquisition par Aurelia Investments B.V. des actions DUC détenues par Verneuil Participations, Financière Duc et CECAB.**
- **A l'issue des opérations, Aurelia Investments B.V. détiendrait plus de 97 % du capital du Groupe DUC.**
- **Reprise de l'ensemble des salariés du Groupe DUC et garantie, pour une période de 4 ans, d'un effectif moyen de 802 employés en CDI.**
- **20 millions d'euros sur 3 ans investis par Aurelia Investments B.V. pour augmenter la production du Groupe DUC et améliorer son outil industriel.**
- **Abandons significatifs de créance consentis par les principaux créanciers du Groupe DUC.**
- **Convocation d'une AGE le 31 janvier 2017 afin de permettre la réalisation des augmentations de capital.**
- **A la suite des opérations, Aurelia Investments B.V. lancera une offre publique d'achat simplifiée suivie d'un retrait obligatoire sur la totalité des actions DUC non détenues par elle.**
- **Les résultats du Groupe DUC pour le 1^{er} semestre 2016 affichent un Résultat net consolidé à (5,59) millions d'euros et un résultat opérationnel courant à (4,96) millions d'euros.**
- **La cotation du titre DUC sur Euronext Paris reprendra le 22 décembre 2016.**

Le Groupe DUC annonce avoir conclu un accord avec Aurelia Investments B.V., filiale du groupe néerlandais Plukon Food Group, leader européen de la viande de volaille, lui permettant d'assurer sa pérennité. Cet accord, qui a été homologué ce jour par le Tribunal de Commerce d'Evry et qui résultera en une prise de contrôle de Duc par Aurelia Investments B.V., reste soumis à un certain nombre de conditions.

Compte tenu de l'accord trouvé, dont la mise en œuvre permettra d'assurer la continuité de l'exploitation, le Conseil d'Administration du Groupe Duc s'est réuni le 12 décembre 2016 sous la présidence de François GONTIER et en présence des commissaires aux comptes, et a procédé à l'arrêté des comptes du 1^{er} semestre 2016 (30 juin 2016).



Accord avec Aurelia Investments B.V., filiale de Plukon Food Group

Le Groupe DUC était entré en négociations ces dernières semaines avec ses principaux créanciers et Plukon Food Group, afin d'assurer sa pérennité financière. Ces négociations ont été conduites dans le cadre d'une procédure de mandat ad hoc ouverte devant le Tribunal de commerce de Sens puis d'une procédure de conciliation ouverte devant le Tribunal de commerce d'Evry.

La mise en œuvre de l'accord conclu permettra une recapitalisation du Groupe DUC par la réalisation des opérations suivantes, lesquelles sont indissociables :

- une augmentation de capital social d'un montant de 2 millions d'euros réservée à CECAB, qui serait souscrite par compensation avec la créance que celle-ci détient à l'encontre du Groupe DUC au titre de son compte-courant ;
- une réduction de capital d'un montant de 6.851.795,20 euros, par diminution de la valeur nominale des actions, de 4 euros à 1,1 euros par action ; et
- une augmentation du capital d'un montant de 11 millions d'euros réservée à Aurelia Investments B.V., qui serait souscrite en numéraire au pair (soit 1,1 euros par action).

Cette recapitalisation serait par ailleurs accompagnée de la cession à Aurelia Investments B.V. de la totalité de la participation détenue dans le Groupe DUC par les sociétés Financière Duc et Verneuil Participations, et la cession à Aurelia Investments B.V. de la totalité de la participation détenue dans la Société par CECAB. Ces cessions interviendraient au prix de 1,1 € par action DUC.

A l'issue de ces opérations, Aurelia Investments B.V., détiendrait plus de 97% du capital du Groupe DUC.

Cette opération de recapitalisation s'accompagnerait des engagements suivants pris par Aurelia Investments B.V. :

- un apport en compte courant, sur 3 ans, d'un montant de 20 millions d'euros destiné à augmenter la production du Groupe DUC et à améliorer son outil industriel (sous réserve de l'obtention des autorisations et permis de construire requis) ;
- la reprise de l'ensemble des salariés et la garantie, pour une période de 4 ans, d'un effectif moyen de 802 salariés disposant d'un contrat à durée indéterminée ;
- la poursuite des contrats d'approvisionnement avec les éleveurs locaux.

Dans le cadre de l'accord, le Groupe DUC a obtenu de ses principaux créanciers (y compris Foch Investissement et CECAB) un abandon de tout ou partie de leurs créances, pour un montant total d'abandon d'environ 13,5 millions d'euros, et un rééchelonnement des dettes pour 4,1 millions d'euros

La prise de contrôle du Groupe DUC par Aurelia Investments B.V. est soumise, outre l'adoption par l'assemblée générale extraordinaire de la société des opérations relatives à la recapitalisation, à la condition résolutoire du défaut d'autorisation par l'Autorité de la Concurrence au titre du contrôle des concentrations.

Enfin, afin de garantir le financement de la période transitoire jusqu'à son entrée au capital du Groupe DUC, Aurelia Investments B.V. a consenti à mettre à disposition du Groupe DUC une avance de trésorerie d'un montant maximum de 3 M€, dont le remboursement sera garanti par le privilège de la conciliation, dit « privilège de *new money* », qui octroie à la société Aurelia Investments B.V. un rang privilégié de paiement par rapport aux autres créanciers (dans l'hypothèse de l'ouverture ultérieure d'une procédure collective à l'égard de la société DUC).

La créance sur le Groupe Duc, qui résulterait des avances ainsi consenties, serait compensée au titre de la libération des actions émises dans le cadre de l'augmentation de capital de 11 millions d'euros réservée à Aurelia Investments B.V., cette opération de compensation lui faisant perdre le bénéfice du privilège de *new money* susvisé.

Aux fins de permettre la réalisation des augmentations de capital dès début février 2017, le Conseil d'Administration a décidé la convocation d'une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires pour le 31 janvier 2017.



Communiqué DUC/PLUKON/Résultats semestriels au 30 juin 2016

Par ailleurs, Aurelia Investments B.V. a informé le Groupe DUC qu'elle lancerait, à l'issue de ces différentes opérations, une offre publique d'achat simplifiée suivie d'un retrait obligatoire sur la totalité des titres DUC en circulation sur Euronext Paris qu'elle ne détiendrait pas encore, sur la base d'un prix de 1,1 € par action DUC.

Un expert indépendant sera nommé par la société DUC dans le cadre de ces opérations.

La reprise de cotation du titre DUC sur Euronext Paris aura lieu le jeudi 22 décembre 2016.

Résultats du 1^{er} semestre 2016

Lors de sa séance du 12 décembre, le Conseil d'Administration, réuni sous la présidence de François Gontier et en présence des commissaires aux comptes, a par ailleurs arrêté les comptes du 1^{er} semestre 2016 (30 juin 2016). Les commissaires aux comptes ont effectué la revue limitée desdits comptes et leur rapport a été émis conformément aux dispositions légales.

<i>Consolidé, en millions d'euros, en IFRS</i>	S1 2016	S1 2015	31/12/2015
Chiffre d'affaires	85,02	91,61	180,61
Résultat opérationnel courant	(4,96)	(0,95)	(1,36)
Résultat opérationnel	(5,01)	(1,07)	0,69
Résultat net	(5,59)	(1,34)	0,57

FAITS MARQUANTS du 1^{er} semestre 2016 (clos le 30 juin 2016)

L'activité du Groupe DUC a été directement impactée notamment par : 1/les conséquences de l'influenza aviaire dans le Sud-Ouest, induisant à la fois un blocage des débouchés principaux du Groupe à l'export (Chine, Afrique du Sud) et une consommation de volaille en baisse au niveau national (-1,7% sur les produits de volaille et élaborés, comparé à la même période de 2015 - *Source : Panel Kantar World Panel - 06/07/2016*), 2/ la faiblesse persistante des prix des produits de volaille, 3/ la concurrence exacerbée des produits d'importation au niveau de la « RHF Surgelé ».

Face à cette situation extrêmement préjudiciable sur le plan du chiffre d'affaires et de la rentabilité, DUC a dû écouler de gros volumes de produits à des prix de dégagements ou de promotions très attractives pour éviter une évolution significative de ses stocks de produits congelés.

En parallèle, des contrats de crédit-bail mobilier (qui concernent les sites de Chailley, Saint-Bauzély et Riec) ont permis de programmer quelques investissements destinés à améliorer la compétitivité, notamment l'augmentation de capacité de découpe sur le site de Saint-Bauzély et l'usine d'aliment de Chailley.

Il est à noter également que la concentration d'acteurs de la distribution est un élément très négatif pour DUC qui n'est pas positionné sur le segment des produits standards et qui s'est vu déréférencer d'office dans certains cas.

En revanche, la gamme « été » a bien fonctionné sur la fin du semestre grâce aux conditions climatiques favorables constatées en France à ce moment-là.

L'activité en Bulgarie, à marque DUC, continue quant à elle à bien se développer avec une activité en hausse de plus de 14% au 30 juin 2016, comparée à la même période de 2015.



ELEMENTS FINANCIERS AU 30 JUIN 2016

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires consolidé (non audité) du Groupe DUC au 30 juin 2016 s'élève à 85,02 millions d'euros, en baisse par rapport à la même période en 2015 (-7,19%).

Résultats

Les résultats du Groupe DUC pour le 1er semestre 2016 sont négatifs. Ce recul de la rentabilité du groupe est notamment imputable à l'impact des conséquences de l'influenza, ainsi qu'à la forte pression tarifaire sur les produits de volaille. La sévérité de l'impact s'explique également par la concurrence sur les produits d'imports et par les mesures d'adaptation que le Groupe DUC a dû entreprendre pour y faire face.

Le Résultat net consolidé de la période ressort à (5,59) millions d'euros contre une perte de 1,34 million d'euros au 30 juin 2015 et un bénéfice de 0,57 million d'euros au 31/12/2015.

Au 30 juin 2016, le résultat opérationnel courant s'établit à (4,96) millions d'euros, contre une légère perte de 0,95 million d'euros au 1^{er} semestre 2015.

Le résultat opérationnel s'affiche négatif à (5,01) millions d'euros sur le 1^{er} semestre 2016 contre une perte de 1,07 million d'euros au 30 juin 2015 et un bénéfice de 0,69 million d'euros au 31 décembre 2015.

Principaux éléments du bilan consolidé au 30 juin 2016

ACTIF		
	30/06/2016	31/12/2015
Immobilisations & autres actifs non courants	25,31	25,07
Actifs Biologiques & Stocks	15,07	16,54
Clients et autres débiteurs	29,51	29,00
Trésorerie	4,26	1,36
TOTAL	74,14	71,97

PASSIF		
	30/06/2016	31/12/2015
Capitaux propres	(15,40)	(9,35)
Dettes financières & autres passifs non courants	22,53	15,84
Fournisseurs & autres créditeurs	22,70	23,74
Emprunts à court terme et autres passifs courants	44,31	41,73
TOTAL	74,14	71,97

Le crédit-bail mobilier contracté au cours du semestre a impacté la trésorerie d'une part et les dettes financières et autres passifs non-courants d'autre part. Les capitaux propres intègrent les pertes réalisées sur la période.

La marge brute d'autofinancement s'élève à - 3848 K€ au 30 juin 2016 contre + 90 K€ au 30 juin 2015.

CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDE DU 3^{ème} TRIMESTRE 2016

<i>(en millions d'euros)</i>	2016	2015	Variation
Premier trimestre	41,09	44,41	-7,49%
Deuxième trimestre	43,93	47,20	-6,92%
Total 1^{er} semestre	85,02	91,61	-7,19%
Troisième trimestre	42,47(*)	44,10	-3,69%
Total 9 mois	127,49(*)	135,71	-6,06%

(*) non audité



Le chiffre d'affaires consolidé (non audité) du Groupe DUC pour le 3^{ème} trimestre 2016 s'élève à 42,47 millions d'euros, en baisse de -3,69% par rapport au trimestre équivalent de 2015 et en retrait de -3,32% par rapport au 2nd trimestre 2016 (à 43,93 millions d'euros).

Le chiffre d'affaires consolidé (non audité) sur les 9 premiers mois de 2016 (au 30 septembre) s'élève donc à 127,49 millions d'euros, en retrait par rapport à la même période de 2015, soit - 6,06%.qu'en 2015 avec une progression sur les élaborés

Au cours du 3^{ème} trimestre, tous les efforts commerciaux entrepris par le Groupe n'ont pas permis de neutraliser l'impact économique de l'influenza aviaire. A cela s'ajoute un effet prix très défavorable (comparé à la même période de 2015).

Néanmoins, sur les produits élaborés, le Groupe DUC enregistre sur ce 3^{ème} trimestre une progression des ventes de bon augure pour les mois à venir.

Calendrier financier

- Assemblée Générale Extraordinaire : 31 janvier 2017

Mise à disposition du rapport financier semestriel 2016

Nous vous informons que le rapport financier semestriel portant sur la période du 1er janvier 2016 au 30 juin 2016 a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers et est disponible sur le site Internet de la Société dans l'espace Finance / Rapports financiers et documents de référence (<http://www.duc.fr/finance.php>).

A propos de DUC

1^{er} producteur européen de volailles certifiées, Duc est spécialisé dans la production, l'abattage, le conditionnement et la commercialisation de volailles. Spécialiste de la volaille de qualité, Duc propose une gamme complète et variée de produits élaborés, certifiés, standards et biologiques, obéissant tous aux critères d'une filière réputée pour son exigence. Duc dispose de 4 sites de production implantés en France et est présent, depuis décembre 2007, en Bulgarie.

DUC est coté sur Euronext Paris™ - Compartiment C - ISIN : FR0000036287 – Mnémon : DUC - Reuters : DUC.PA

Retrouvez toute l'actualité de Duc sur www.duc.fr

CONTACTS

Sandrine SIEFRIDT

Tél. 03.86.43.54.43 – sandrine.siefridt@duc.fr

Relations Presse : FIN'EXTENSO – Isabelle APRILE

Tél. 01 39 97 61 22 - i.aprile@finextenso.fr

III.4.2. Communiqué du 28 février 2017 – Chiffre d'affaires 2016 : 165,38 millions d'euros



Chailley, le 28 février 2017 – 19h00 (CET)
Communiqué de presse
Pour diffusion immédiate

Chiffre d'affaires 2016 : 165,38 millions d'euros

(en millions d'euros)	2016*	2015	Variation en %
1 ^{er} semestre 2016	85,02	91,61	- 7,19 %
2 nd semestre 2016	80,36	89,00	- 9,70 %
TOTAL	165,38	180,61	- 8,43%

*non audité

Au cours du second semestre 2016, le Groupe DUC a enregistré un chiffre d'affaires de 80,36 millions d'euros portant le chiffre d'affaires annuel 2016 à 165,38 millions d'euros, en baisse de 8,43% par rapport à 2015.

Point sur l'activité au cours de l'année 2016

Durant l'année 2016, DUC a évolué dans un marché perturbé, marqué par une consommation de volaille en baisse et la propagation de cas d'influenza aviaire dans le Sud-Ouest de la France.

Ce phénomène d'influenza a eu des conséquences significatives pour le Groupe DUC puisque de nombreux pays ont fermé leurs frontières aux produits français, notamment la Chine et l'Afrique du Sud, deux principaux débouchés à l'export pour le Groupe DUC. Cela a également entraîné l'absence de débouchés pour certains produits commercialisés par le Groupe, ainsi qu'une très forte baisse des prix pour d'autres produits.

L'activité opérationnelle du Groupe DUC a également été fortement perturbée par, d'une part, la concentration et l'implication de certains acteurs de la distribution dans la production de denrées similaires, et d'autre part, par une consommation de viande de volaille en baisse (-2,1% au 31/12/2016 – Source : Kantar World Panel) influencée notamment par de nombreuses campagnes médiatiques dévalorisant la consommation de viande.

En termes d'organisation, le Groupe DUC a engagé début 2016, une phase d'optimisation en filialisant son activité dinde du site de Riec sur Belon (dénommée « VOLEFI (Volailles et élaborés du Finistère) », afin de s'adapter aux contraintes de marché, d'améliorer sa compétitivité en donnant une place prépondérante à l'innovation et à l'export et de consolider sa position de leader sur le marché des produits certifiés non-OGM.

Sur le volet financier, durant le second semestre 2016, le Groupe DUC était entré en négociations avec ses principaux créanciers et Plukon Food Group, afin d'assurer sa pérennité financière. Ces négociations ont été conduites dans le cadre d'une procédure de mandat ad hoc ouverte devant le Tribunal de commerce de Sens puis d'une procédure de conciliation ouverte devant le Tribunal de commerce d'Evry.

La mise en œuvre de l'accord conclu en décembre 2016 et homologué par le Tribunal de commerce d'Evry a permis une recapitalisation du Groupe DUC par la réalisation des opérations suivantes le 31 janvier 2017 :

- Une augmentation de capital de 11 M€ réservée à Aurelia Investments B.V., filiale à 100% de Plukon Food Group, devant suivre une augmentation de capital réservée à CECAB souscrite par compensation de créance et une réduction de capital par diminution de valeur nominale par action.
- L'acquisition par Aurelia Investments B.V. des actions DUC détenues par Verneuil Participations, Financière Duc et CECAB.
- Des abandons significatifs de créance consentis par les principaux créanciers du Groupe DUC.



Par ailleurs Aurelia Investments B.V. s'est engagée à :

- Reprendre l'ensemble des salariés du Groupe DUC et la garantie, pour une période de 4 ans, d'un effectif moyen de 802 employés en CDI.
- Investir 20 millions d'euros sur 3 ans pour augmenter la production du Groupe DUC et améliorer son outil industriel.

Evènements importants survenus depuis la date de clôture de l'exercice clos au 31 décembre 2016

Le 31/01/2017, l'Assemblée Générale Extraordinaire a validé et le conseil d'administration a constaté la réalisation effective des opérations de recapitalisation. Le capital social du Groupe DUC s'élève désormais à 13.598.956,80 euros, divisé en 12.362.688 actions de 1,10 euros de nominal. Aurelia Investments B.V., filiale à 100% de Plukon Food Group, en détient désormais 97,7%.

Le conseil d'administration a aussi décidé de procéder à la cooptation de nouveaux administrateurs et a nommé Monsieur Peter Poortinga, Directeur Général de Plukon Food Group, Président du Conseil d'Administration du Groupe DUC.

Ces décisions permettent la pérennisation du Groupe et lui donnent les moyens nécessaires à son exploitation.

Pour mémoire et comme précédemment annoncé, Aurelia Investments B.V. devrait dans les prochaines semaines déposer auprès de l'AMF un projet d'offre publique d'achat simplifiée sur la totalité des actions du Groupe DUC en circulation sur Euronext Paris qu'elle ne détient pas encore, sur la base d'un prix de 1,10 € par action. Cette offre publique sera suivie d'une procédure de retrait obligatoire pour les actions qui n'auraient pas été apportées à l'offre au même prix, soit 1,10 € par action.

A propos de DUC

1^{er} producteur européen de volailles certifiées, Duc est spécialisé dans la production, l'abattage, le conditionnement et la commercialisation de volailles. Spécialiste de la volaille de qualité, Duc propose une gamme complète et variée de produits élaborés, certifiés, standards et biologiques, obéissant tous aux critères d'une filière réputée pour son exigence. Duc dispose de 4 sites de production implantés en France et est présent, depuis décembre 2007, en Bulgarie.

DUC est coté sur Euronext Paris™ - Compartiment C - ISIN : FR0000036287 – Mnémon : DUC - Reuters : DUC.PA

Retrouvez toute l'actualité de Duc sur www.duc.fr

CONTACTS

Sandrine SIEFRIDT
Tél. 03.86.43.54.43 – sandrine.siefridt@duc.fr

Communication Financière : FIN'EXTENSO – Isabelle APRILE
Tél. 01 39 97 61 22 - i.aprile@finextenso.fr

III.5 Assemblée générale du 31 janvier 2017 – Compte rendu

Réunie le 31 janvier 2017, l'Assemblée générale extraordinaire de la Société DUC, sous la présidence de M. François Gontier, président du conseil d'administration de DUC à cette date, a approuvé ou rejeté les résolutions figurant à l'ordre du jour de la matière suivante :

1 ^{ère} résolution	Augmentation du capital social d'un montant de 2.000.000 euros, libérable par compensation de créances, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de CECAB	Adoptée Pour 2.543.977 Contre 0 Abstention 0
2 ^{ème} résolution	Réduction du capital social de la société d'un montant de 6.851.795,20 euros motivée par des pertes antérieures, par diminution de la valeur nominale des actions	Adoptée Pour 3.170.642 Contre 0 Abstention 0
3 ^{ème} résolution	Augmentation du capital social d'un montant de 11.000.000 euros avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'AURELIA INVESTMENTS B.V.	Adoptée Pour 3.170.642 Contre 0 Abstention 0
4 ^{ème} résolution	Délégation de compétence conférée au conseil d'administration de la société en vue de procéder à une augmentation de capital réservée aux salariés avec suppression du droit préférentiel de souscription	Rejetée Pour 0 Contre 3.170.642 Abstention 0
5 ^{ème} résolution	Pouvoirs pour les formalités	Adoptée Pour 3.170.642 Contre 0 Abstention 0

Le total des actionnaires, présents, représentés ou ayant voté par correspondance était de 1.585.889 actions, représentant 3.170.642 droits de vote, soit 85,14% du capital et 94,12% des droits de vote.

IV. ÉVÈNEMENTS EXCEPTIONNELS ET LITIGES INTERVENUS DEPUIS LA PUBLICATION DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

Hormis les éléments concernant la restructuration capitalistique de DUC décrits aux sections III.1 et III.4 ci-dessus, il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, juridique ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la Société a connaissance qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de DUC à la date du présent document.

V. ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DE L'INFORMATION RELATIVE À DUC

« J'atteste que le présent document qui a été déposé le 28 mars 2017 auprès de l'Autorité des marchés financiers et qui sera diffusé au plus tard la veille du jour de l'ouverture de l'Offre, comporte l'ensemble des informations concernant DUC requises par l'article 231-28 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers et par l'instruction n°2006-07 en date du 25 juillet 2006 dans sa dernière version en date du 20 mars 2015 dans le cadre de l'offre publique d'achat simplifiée initiée par AURELIA INVESTMENTS B.V. et visant les actions de la société DUC. Ces informations sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée ».

DUC
Représentée par Monsieur Damien CALANDRE
Directeur Général